

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 12 Avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de convocation :	06 Avril 2023
Date d'affichage :	06 Avril 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

2023 –16 : Approbation du compte administratif du budget commune

L'an deux mille vingt-trois, le **12 AVRIL** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, TREBUCHET ARNAUD, LEGRAND OLIVIER, FERRANDIS MYLENE, GRAS ANITA, LESCURE MAGALI, VARIN ROMAIN, DELEVILLE KARYNE

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LAPRADE Daniel, PASQUIER Laetitia

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. COLLET Gilles, délibérant avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget COMMUNE, dressé par M. THIBAUD Alain, Maire ; Après s'être fait présenter le Budget primitif, Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	COMMUNE
Investissement DEPENSES	204 162.60 €
Investissement RECETTES	135 195.34 €
Résultats reportés	242 785.07 €
EXCEDENT	173 817.81 €
DEFICIT	

	COMMUNE
Fonctionnement DEPENSES	348 922.23 €
Fonctionnement RECETTES	370 982.39 €
Résultats reportés	143 731.15 €
EXCEDENT	165 791.31 €
DEFICIT	

- 2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 13 Avril 2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 077-217700525-20230421-2023_16-DE

Le Maire

Alain THIBAUD